

STATUTS DE L'ASSOCIATION
THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

2 juil 2025

SENSIBILITÉ:
Public

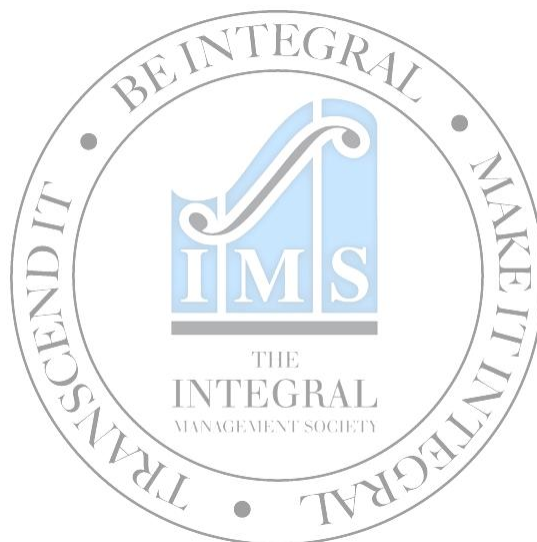
STATUTS

THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

Révision conçue et convenue le 2 juillet 2025; texte consolidé ratifié par l'Assemblée générale le 3 août 2026

— Genève —

Dénomination	The Integral Management Society
Forme juridique	Association sans but lucratif
Siège	Genève, Suisse
Droit applicable	articles 60 et suivants du Code civil suisse
Exemplaire faisant autorité (Exemplar Authenticum)	version française



STATUTS DE L'ASSOCIATION THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

2 juil 2025

SENSIBILITÉ:
Public

TITRE I — DISPOSITIONS FONDATRICES

Article 1 — Nature, dénomination, structure et vocation

Sous la dénomination The Integral Management Society (ci-après «la Société»), il est constitué une association sans but lucratif régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse et par les présents statuts.

La Société est une institution scientifique à vocation sociétale poursuivant des buts d'intérêt général. Son siège est à Genève, en Suisse, et sa durée est indéterminée.

Indépendante, non partisane et non confessionnelle, elle peut coopérer, en Suisse et à l'étranger, avec des personnes physiques ou morales, des communautés, des autorités publiques, des universités, des organisations internationales, des associations, des fondations et des entreprises, dans le respect de son indépendance, de son intégrité et de ses buts.

Le nom **The Integral Management Society** exprime la vocation de la Société comme curatrice des conditions de rencontre :

- a. **Integral** renvoie à l'intégration éthique d'acteurs et de communautés diverses, à leur intégrité opérationnelle, à leur capacité d'innovation et d'adaptation, à la préservation des capacités dans le temps long, ainsi qu'aux valeurs de respect, de juste attribution, de responsabilité, de sacrifice, d'humilité, de travail commun et de dévouement envers autrui ;
- b. **Management** renvoie à une gestion construite à partir de principes premiers et adaptée à chaque contexte, fondée sur la sensibilité, la diplomatie, le choix des profils appropriés, la définition de rôles clairs, ainsi que sur la création de cadres d'action et de confiance spécifiquement conçus pour les conditions rencontrées ;
- c. **Society** renvoie aux communautés de pratique et aux sociétés d'exploration qui sont à l'origine de The Integral Management Society et qu'elle est appelée à servir. Elle crée les conditions de rencontre nécessaires là où les structures publiques ou existantes ne disposent pas de la présence, de la capacité ou de la souplesse suffisantes. Chaque communauté de pratique ou cercle organisée dans le cadre de la Société peut disposer d'une dénomination et d'une identité propres ; à l'égard des tiers, celles-ci désignent toutefois The Integral Management Society dans son ensemble, agissant par l'intermédiaire

de la structure concernée, sans que celle-ci constitue une personne morale distincte ni une entité juridiquement autonome.

Article 2 — Origines et continuité

Constituée à Genève en 2024, l'association suisse actuelle s'inscrit dans une filiation historique et assure la continuité des patrimoines, archives, savoirs et pratiques antérieurs à sa constitution, sans prétendre à une continuité de personnalité juridique.

1. Des expéditions scientifiques à l'institution de frontière

Les origines documentées des archives, patrimoines et capacités reçus par la Société se situent à Papantla, dans le Totonacapan, autour d'une finca botanique qui comptait, selon les archives, parmi les principaux domaines vanilliers du territoire. La documentation et la mémoire locales l'associent au naturaliste allemand Alexander von Humboldt, ainsi qu'à d'autres naturalistes et voyageurs scientifiques depuis le XVIII^e siècle. Originaire de la région et liée au développement du chocolat moderne, la vanille illustre, avec d'autres produits autochtones, la rencontre entre recherche, expédition scientifique et commerce international de produits de luxe.

La **Posada Humboldt** y fut établie comme lieu d'accueil, de passage, de services, d'échange et de correspondance entre populations locales, voyageurs, ingénieurs, techniciens, commerçants et autres personnes arrivant dans ce territoire. Elle assurait notamment la réception et l'expédition de lettres vers des localités éloignées.

À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, le même îlot urbain réunit, à petite échelle mais avec une grande profondeur de savoirs, des pratiques d'orfèvrerie et de joaillerie préhispaniques et totonaques. Celles-ci rencontrèrent les traditions de joailliers issus notamment des familles et réseaux français de San Rafael et italiens de Gutiérrez Zamora, chacun porteur de ses propres traditions artisanales et histoires de diaspora. S'y ajoutèrent l'optique, l'horlogerie, la réparation de précision, le commerce, la médecine, la photographie, le cinéma, ainsi que l'administration et la gestion liées à l'industrie pétrolière.

Ces communautés de pratique pouvaient ne compter qu'un très petit nombre de membres. Pourtant, dans ce vaste territoire entre mer et haute montagne, aux passages difficiles et aux populations dispersées, leurs spécialistes étaient parfois les seuls disponibles dans toute la région. Plusieurs peuples, univers symboliques et langues y coexistaient, notamment le totonaque, le tepehua, l'otomi et le nahuatl, tandis

STATUTS DE L'ASSOCIATION THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

2 juil 2025

SENSIBILITÉ:
Public

que le castillan demeura longtemps minoritaire. Les pratiques se transmirent par relations maître–apprenti. Les archives conservent la mémoire de rencontres au cours desquelles certaines innovations venues de l'extérieur — notamment le cinéma, l'optique et certaines pratiques médicales — furent introduites et découvertes pour la première fois, tandis que les arrivants découvraient à leur tour des savoirs et capacités locales souvent inattendus. Des artisans et spécialistes du territoire rejoignirent ainsi ces communautés, devinrent eux-mêmes maîtres et formèrent leurs propres apprentis.

Cet ensemble constitue ce que les sciences sociales qualifient d'**institution de frontière** : une organisation durable de communautés situées à l'interface de plusieurs territoires, métiers, savoirs et réseaux, reliées par un lignage curatorial capable de préserver, traduire, adapter et transmettre des capacités lorsque les cadres institutionnels ordinaires sont insuffisants.

L'institution devint progressivement un lieu de référence du Totonacapan, reliant les savoirs locaux à de plus vastes réseaux de circulation des métaux précieux et de réparation des mécanismes de précision, notamment des montres suisses de moyenne et haute gamme. Ces travaux étaient rendus particulièrement exigeants par l'accès difficile aux pièces, la chaleur, l'humidité, les conditions locales inhabituelles et l'irrégularité des approvisionnements.

La Société conserve des registres de pièces de joaillerie produites dans cette tradition et présentées ou conservées dans des collections muséales de l'État de Veracruz. Elle détient également les résultats de recherches menées dans l'**Archivo General del Estado de Veracruz**, qui documentent la place de cette institution comme référence orfèvre. Ces sources concernent notamment des motifs et techniques dont certains figurèrent parmi les premières formes visuelles diffusées à grande échelle par les réseaux commerciaux mondiaux à partir du XVI^e siècle. Elles témoignent aussi des importantes difficultés rencontrées pour maintenir la tradition artisanale et les capacités qui la rendent possible. Ce cas illustre ainsi le type de valeur culturelle et pratique que la Société cherche à préserver.

2. Légalité, Légalité, réseaux, continuité des activités, et mandat de la Société

Depuis 1898, plusieurs de ces communautés de pratique furent structurées dans une même opération légalement déclarée sous le nom de **La Bola de Oro**, exercée depuis lors dans le même îlot urbain, sans interruption ni une seule année d'arrêt. Sa continuité fiscale et opérationnelle est documentée à travers les

STATUTS DE L'ASSOCIATION THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

2 juil 2025

SENSIBILITÉ:
Public

guerres, révolutions, catastrophes naturelles et périodes d'instabilité, en préservant les liens de confiance, les savoirs tacites et les approvisionnements indispensables.

La Société a reçu le mandat d'assurer la garde, la documentation et la représentation internationale de cette institution de frontière, en particulier de ses réseaux, de ses relations et de sa projection internationale, ainsi que des archives, patrimoines, capacités et responsabilités qui lui sont valablement confiés.

Cette institution entretient des liens historiques avec la Suisse, le Maestrazgo, la Catalogne, l'Andalousie et différentes routes européennes, africaines, transatlantiques et asiatiques liées aux expéditions, aux migrations, au commerce, à la technologie et à la transmission des connaissances. La Société en conserve la mémoire, notamment celle des difficultés rencontrées pour maintenir les chaînes d'approvisionnement, tâche qui exige une compréhension approfondie des symboles, des langues et des contextes culturels concernés. Les populations et acteurs africains contribuèrent notamment aux échanges avec le Totonacapan, aux circulations côtières, aux liens avec des réseaux commerciaux plus vastes et à la formation de la culture de Veracruz.

Les phénomènes d'expédition, de migration et de diaspora auxquels se rattache cette continuité sont historiques, mais se poursuivent aujourd'hui. La Société en étudie les manifestations contemporaines et favorise l'accompagnement, la continuité et la mise en relation entre territoires, communautés et générations. Plusieurs fondateurs de l'association étant eux-mêmes migrants et issus de ces diasporas, cette expérience fonde une sensibilité particulière à ces réalités. Par les présents statuts, ils donnent à l'association suisse actuelle la mission d'en préserver l'esprit et la mémoire.

3. Technologies et capacités de frontière

À partir de 2005, la refondation contemporaine de cette institution de frontière se poursuit sous le concept Integral, initialement sous la dénomination Formación Integral, puis, à partir de 2014, sous le nom The Integral Management Society, formulé dans le cadre du bureau de New York. Elle prolongea sous des formes contemporaines l'articulation profonde de pratiques, d'initiatives entrepreneuriales, de savoirs et de communautés diverses qui caractérisait déjà ce lieu et incorpora des personnes et des capacités issues du groupe Information Management (gestion de l'information) du centre de recherche et développement de Nokia à Barcelone, consacré à la recherche sur la mobilité distribuée. Cette refondation n'instaura pas la recherche et l'innovation, déjà présentes dans les pratiques reçues; elle en fit évoluer les

STATUTS DE L'ASSOCIATION THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

2 juil 2025

SENSIBILITÉ:
Public

formes en intégrant les technologies contemporaines de très haute technicité (deep tech) aux traditions et capacités accumulées, sans les perdre.

Portée par cette institution, Formación Integral fut l'une des premières initiatives structurées d'éducation en ligne en Amérique latine et développa un modèle pionnier de cyber-écoles pour des territoires où l'accès domestique et scolaire à Internet et aux ordinateurs était pratiquement inexistant. Cette évolution se poursuivit avec GEPLAN, système logistique critique de mission qui, entre 2006 et 2011, relia et coordonna les opérations de la région pétrolière afin de prévenir les déversements et d'améliorer l'efficacité; avec la conception d'un système de gestion du changement pour le projet du nouvel aéroport de Mexico; puis, à partir de 2016, avec le développement d'une architecture avancée d'orchestration à grande échelle dans la Riviera Maya.

À partir de ces trois systèmes d'orchestration, cette pratique intégratrice s'étendit aux systèmes d'information et aux technologies distribuées, à l'éducation, aux initiatives sociales, aux pratiques culturelles et patrimoniales, ainsi qu'à l'ingénierie, à la haute technologie et aux transformations organisationnelles et sociotechniques. Ce qui distingue cette continuité est le maintien, au sein d'un véhicule d'activité, d'un lignage curatorial intégrant, sur une durée exceptionnelle, des activités de frontière très diverses et consacrant à leur préservation des efforts allant au-delà de la seule logique économique. Ces efforts comprennent, par exemple, la recherche des derniers artisans encore dépositaires de certaines pratiques dans la sierra, la contribution à des initiatives visant au rétablissement d'un insecte pollinisateur de la vanille, le soutien à la création ou au développement de musées et, simultanément, le développement d'activités technologiques de frontière à vocation de rupture. Ils ont consolidé des capacités scientifiques et technologiques particulièrement précieuses dans les territoires où les infrastructures ordinaires sont insuffisantes.

4. Rayonnement international et établissement en Suisse

L'expertise accumulée en matière de préservation des capacités, de continuité, d'innovation et d'adaptation a fait l'objet de demandes documentées de plusieurs groupes internationaux, notamment dans les secteurs de la haute horlogerie, du luxe et de la technologie, dont certains établis en Suisse. Elle s'est également manifestée par des participations et contributions documentées à des panels, groupes de travail et activités d'organismes internationaux, notamment à Genève. Ces éléments confirment sa portée internationale et la pertinence de son ancrage institutionnel à Genève.

STATUTS DE L'ASSOCIATION THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

2 juil 2025

SENSIBILITÉ:
Public

Ces éléments montrent que l'institution a conservé l'esprit scientifique, technique et culturel qui animait, dès l'origine, les explorateurs de frontière et les naturalistes mentionnés ci-dessus. Son activité documentée et son ancrage dans le même îlot urbain remontent au XVIII^e siècle; depuis 1898, cette activité a été poursuivie sous des formes licites successives, avec une continuité fiscale documentée. Cette continuité d'activité et d'usage ne constitue pas une continuité d'existence ou de personnalité juridique d'une même personne morale et n'implique pas l'existence juridique de l'association suisse avant 2024. La constitution à Genève de l'association en tant que personne morale indépendante établit un siège juridique pour la garde et la continuité de cette mémoire et de cette activité, ainsi que pour leur projection en Suisse et à l'international. La documentation correspondante reçue par la Société appartient aux archives et patrimoines qu'elle préserve conformément à l'article 3.

Article 3 — Capacités fondatrices

La Société reçoit, préserve, développe et transmet les capacités vivantes issues de l'article 2 — connaissances, pratiques, relations, systèmes de transmission et formes d'organisation — qui en assurent la continuité et l'adaptation au-delà des seuls objets, archives ou souvenirs.

a. Transmission maître-apprenti de connaissances tacites et transcommunautaires

Entre générations, maîtres, apprentis, familles et communautés de pratique sont transmis les techniques spécialisées, le jugement professionnel, l'observation, la confiance, les critères de qualité, la mémoire du métier et les savoirs non pleinement documentables.

Cette capacité concerne notamment :

- la joaillerie, l'orfèvrerie et les pratiques symboliques traditionnelles du Totonacapan, présentes dans les réseaux internationaux d'échange et de commerce depuis le XVI^e siècle ;
- l'horlogerie, la réparation et la maintenance de mécanismes de précision ;
- la réception, l'adaptation, la maintenance et la transmission de technologies dans des environnements éloignés de leurs centres d'origine.

b. Articulation de communautés de pratique sous continuité curatoriale

La Société s'inscrit dans la continuité d'une capacité d'articulation de communautés de pratique réunissant personnes, familles, artisans, techniciens, spécialistes, chercheurs, institutions et organisations d'origines diverses. Cette capacité comprend la curation des conditions de rencontre, l'intégration de savoirs

STATUTS DE L'ASSOCIATION THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

2 juil 2025

SENSIBILITÉ:
Public

complémentaires, le maintien de normes et la coordination entre générations et disciplines, dans le respect de l'identité et des responsabilités propres à chaque communauté.

Elle trouve une expression fondatrice dans **La Bola de Oro**, institution de frontière juridiquement constituée en 1898 par **Genaro Vargas Tapia**, qui réunit, articule et assure la continuité curatoriale des différentes communautés de pratique présentes dans son environnement.

c. Capacité expéditionnaire, migrations et réseaux de longue distance

Parmi les capacités fondatrices sur lesquelles la Société s'appuie figure une capacité expéditionnaire documentée dans le Maestrazgo, notamment à **La Salzadella** et **Sant Mateu** à travers des engagements et expéditions réels vers Cuba et les Philippines, puis des migrations, retours et circulations reliant l'Europe, l'Amérique et d'autres territoires.

Cette capacité comprend l'aptitude à organiser des missions et déplacements, à ouvrir ou maintenir des routes, à identifier des fournisseurs, à réunir personnes et ressources, à opérer sous incertitude et à assurer la continuité de réseaux à longue distance.

Elle s'est notamment manifestée par l'approvisionnement, l'entretien et la circulation de mécanismes, pièces, outils et connaissances de précision entre la Suisse et le Totonacapan ; par les migrations, retours et migrations inverses entre le Maestrazgo et le Mexique et les réseaux familiaux ou communautaires reliant l'Europe, l'Afrique et les Amériques ; ainsi que par la conservation des mémoires, correspondances, routes et relations de confiance permettant de reconstruire les chaînes après des guerres, révolutions, déplacements ou ruptures économiques.

Cette capacité ne renvoie ni à une glorification de la conquête ni à l'expansion militaire. Elle est orientée, au contraire, vers la préservation des savoirs locaux, leur juste attribution aux communautés et territoires d'origine, ainsi que vers la restitution de valeur par la restauration des capacités nécessaires à leur exercice, à leur transmission et à leur développement.

d. Préservation active des capacités dans les territoires de frontière

La Société s'inscrit dans la continuité d'une capacité de préservation active des savoirs, pratiques et systèmes vivants menacés de disparition, de fragmentation, de remplacement ou de marginalisation.

STATUTS DE L'ASSOCIATION THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

2 juil 2025

SENSIBILITÉ:
Public

Cette capacité s'est notamment manifestée, au fil du temps, par des missions de terrain visant à rechercher des maîtres et praticiens, à documenter les savoirs tacites, à maintenir leur transmission et à créer ou recréer des communautés de pratique, ainsi qu'à préserver ou rétablir les ateliers, routes et réseaux nécessaires à leur continuité. Elle s'est également exprimée par le soutien à la conservation de la vanille, des insectes pollinisateurs qui lui sont associés et des conditions écologiques et culturelles permettant à ces pratiques de demeurer vivantes et de s'adapter à de nouveaux contextes.

e. Recherche et innovation en conditions de frontière

La Société s'inscrit dans la continuité d'une capacité de recherche et d'innovation développée lorsque les cadres ordinaires sont insuffisants. Elle s'est exprimée dans la botanique et la vanille, l'observation naturaliste, la gestion pétrolière régionale depuis 1900, la médecine de proximité, puis dans les technologies de l'information, les systèmes distribués, la coordination à distance, l'architecture de l'information et la transformation de connaissances dispersées en capacité d'action.

Les supports matériels, documentaires, numériques, juridiques et relationnels de ces capacités peuvent notamment comprendre des lieux, ateliers, outils, pièces, mécanismes, archives, livres de comptes, photographies, correspondances, bases de données, logiciels, méthodes, marques, droits d'usage, routes de fourniture, témoignages, relations de confiance et autres éléments matériels ou immatériels. La Société peut également recevoir, documenter et administrer d'autres patrimoines, connaissances et capacités conformément aux articles 29 à 32.

Sans revendiquer la propriété générale ni la représentation exclusive des cultures, territoires, technologies ou communautés concernés, la Société assume une responsabilité déterminée sur les capacités, actifs, droits et pratiques qui lui ont été valablement confiés, transmis ou rendus accessibles. Leur provenance, leurs responsables, leurs droits et leurs conditions d'utilisation sont identifiés de manière proportionnée dans le **Registre des apports, patrimoines et capacités** prévu à l'article 29.

Article 4 — Échelle et portée institutionnelle

La Société n'a pas vocation à constituer une organisation de masse ni à revendiquer une autorité supranationale, une représentation générale ou une compétence exclusive sur les domaines, territoires ou communautés avec lesquels elle travaille.

Elle agit principalement au moyen de petites équipes, de rôles intégrés, de missions de terrain, de communautés de pratique et de coopérations avec des tiers. La portée de son action résulte de la

STATUTS DE L'ASSOCIATION THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

2 juil 2025

SENSIBILITÉ:
Public

profondeur de son engagement, de la complexité des systèmes concernés et de la continuité des capacités préservées ou développées, plutôt que de ses effectifs, de sa visibilité publique ou de son implantation matérielle.

Son caractère international désigne l'étendue de ses relations, de ses coopérations et de ses contextes d'intervention, sans lui conférer de prérogatives autres que celles résultant de la loi, des présents statuts et des mandats qui lui sont valablement accordés.

Article 5 — Manifeste fondateur de la refondation contemporaine

Le manifeste **Nueva Perspectiva**, développé internationalement sous le nom **Perspective Beyond**, constitue le document doctrinal fondateur de la refondation contemporaine de la Société.

Élaboré en **2014** à partir de pratiques et d'observations menées dans des environnements humains, organisationnels et opérationnels complexes, il formalise le constat qu'un système peut demeurer incapable de résoudre ses problèmes lorsqu'il reste enfermé dans le cadre qui les a produits. Une transformation profonde suppose alors une nouvelle perspective : une reconfiguration dans laquelle les éléments de la situation demeurent pris en compte, mais sont articulés autrement afin de rendre visibles de nouvelles compréhensions, capacités et possibilités d'action.

Depuis son adoption, le manifeste guide les praticiens dans la formalisation, le développement et l'extension auprès de tiers de cadres, méthodes et pratiques issus de cette expérience.

La Société prolonge cette orientation en créant les conditions de rencontre, d'observation, de recherche et d'expérimentation permettant aux personnes, communautés, organisations et systèmes de reconnaître leurs limites, de découvrir leurs capacités insuffisamment visibles et de développer des réponses adaptées à la complexité.

Le manifeste constitue une référence fondatrice pour la mission, les objectifs, les méthodes et les cadres développés par la Société. Il ne prévaut toutefois pas sur les présents statuts et ne crée, à lui seul, aucun droit ni aucune obligation à l'égard des membres ou des tiers.

STATUTS DE L'ASSOCIATION THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

2 juil 2025

SENSIBILITÉ:
Public

Article 6 — Mission, objectifs et intérêt général

1. Mission

Conformément à sa vocation et aux principes exprimés aux articles 4 et 5, la Société a pour mission de comprendre la complexité et de faciliter l'adaptation des personnes, communautés, organisations et systèmes qui y sont confrontés.

Elle accomplit cette mission en assurant la curation des conditions de rencontre, d'observation et de coopération nécessaires à l'émergence de réponses adaptées lorsque les cadres conventionnels sont insuffisants.

2. Objectifs

L'action de la Société s'articule autour de trois objectifs fondamentaux :

a. **Innovation et création de capacités**

Produire et développer des connaissances, pratiques, architectures de l'information, méthodes et solutions sociotechniques adaptées aux environnements de frontière, de transition ou de forte complexité.

b. **Préservation des capacités essentielle**

Préserver l'intégrité opérationnelle, les savoirs tacites, les patrimoines et les communautés de pratique exposés à la disparition, à la rupture ou à la fragmentation, et favoriser leur continuité et leur adaptation.

c. **Provenance, juste attribution et restitution des capacités**

Documenter la provenance des savoirs, innovations et pratiques, en assurer la juste attribution et favoriser, lorsque cela est pertinent, la restitution de valeur aux communautés, territoires ou réseaux d'origine par la restauration de leurs capacités, dans le respect de leurs droits et de leur intégrité.

TITRE II — MOYENS D'ACTION

Article 7 — Moyens d'action

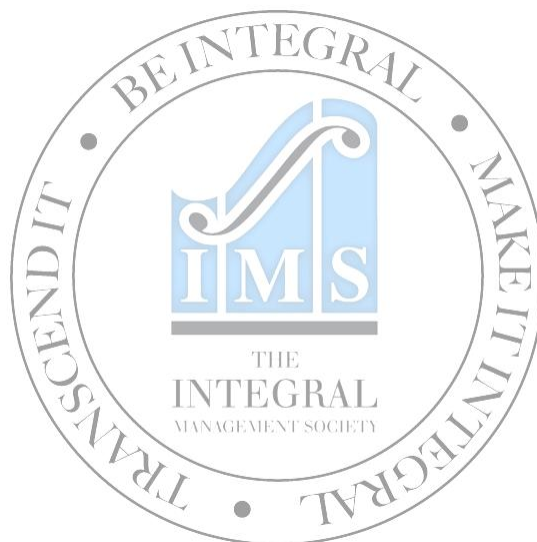
1. Pour réaliser sa mission et ses objectifs, la Société peut notamment:
 - a. conduire, soutenir, coordonner et diffuser de la recherche fondamentale, appliquée, interdisciplinaire et participative;
 - b. développer, expérimenter, documenter et évaluer des méthodologies, pratiques, technologies, systèmes et projets;
 - c. évaluer de manière indépendante des méthodes, systèmes, technologies, organisations, processus et productions de tiers;
 - d. concevoir, développer et conseiller des architectures de systèmes, de processus, de données, d'information et d'organisation;
 - e. fournir des activités de conseil, d'accompagnement, de formation, de médiation, d'évaluation et d'assistance technique compatibles avec ses buts;
 - f. établir des certifications, reconnaissances, qualifications, référentiels ou procédures d'évaluation concernant des personnes, processus, systèmes, technologies, pratiques ou organisations;
 - g. soutenir l'entrepreneuriat, l'innovation, la résilience et le développement de capacités dans les contextes de transformation, de transition, de migration ou de crise;
 - h. exercer des activités de publication, formation, diffusion, communication, journalisme, édition, médias et sensibilisation;
 - i. préserver, documenter, restaurer, valoriser et transmettre des patrimoines technologiques, naturels, culturels, scientifiques, organisationnels et communautaires;
 - j. favoriser la cohésion entre agents du changement, chercheurs, professionnels, communautés, institutions, associations, entreprises et organismes publics;
 - k. organiser des programmes, conférences, événements, dialogues, concours, observatoires, archives, plateformes, réseaux et autres dispositifs de coopération;
 - l. développer, acquérir, exploiter, licencier ou mettre à disposition des outils, logiciels, médias, publications et autres actifs nécessaires à sa mission;
 - m. créer ou participer à des Cercles, initiatives, projets, structures ou véhicules dédiés conformément aux présents statuts.

STATUTS DE L'ASSOCIATION
THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

2 juil 2025

SENSIBILITÉ:
Public

-
2. Cette énumération est non limitative. Toute activité doit demeurer compatible avec les buts statutaires, la loi, le principe de non-lucrativité et les règles de la Société.
-



TITRE III — ARCHITECTURE FÉDÉRÉE DE LA SOCIÉTÉ

Article 8 — Unité juridique et organisation en Cercles

1. The Integral Management Society constitue une seule personne morale de droit suisse et un ensemble institutionnel commun.
2. L'esprit de cette architecture est de préserver celui de l'institution de frontière décrite à l'article 2, qui a permis de conjuguer innovation et préservation dans le temps long. Les Cercles sont conçus comme des communautés de pratique dotées d'une autonomie propre et réunies dans un effort fédéré au sein d'une seule Société.
3. Les Cercles, initiatives, programmes, projets et fonctions de la Société peuvent être identifiés publiquement de préférence au moyen de noms de domaine, de sous-domaines, de marques, de pages publiques ou d'autres identités fonctionnelles. Ces identités servent à l'identification externe et à la communication; elles ne modifient pas les qualifications institutionnelles définies par les présents statuts.
4. IMSV.org constitue une dénomination publique de la Société et un Cercle additionnel spécial assurant une fonction d'interface institutionnelle entre la Société et le monde extérieur. Pour les usages externes, IMSV.org peut également être utilisé comme nom public équivalent de la Société dans son ensemble, sans modifier l'identité juridique de The Integral Management Society ni créer une personne morale distincte.
5. La Société est organisée selon une architecture fédérée comprenant:
 - a. un cercle dénommé Cercle de la Société (Circulus Societatis), pouvant être représenté publiquement notamment par integralmanagement.ch, qui réunit les membres civiques de la Société (Cives Societatis) et comprend l'Assemblée générale (Comitia Generalia) ainsi que le Conseil de la Société (Consilium Societatis), qui constitue le Comité de l'association;
 - b. un ou plusieurs Cercles additionnels, qui constituent ses communautés, groupes de travail, programmes, écosystèmes, instituts, initiatives ou unités opérationnelles.
6. Le Cercle de la Société est établi directement par les présents statuts. Il n'est pas soumis aux procédures ordinaires de création, suspension ou clôture des Cercles additionnels.
7. Toute personne ou institution admise dans un Cercle reconnu appartient institutionnellement à la Société.

STATUTS DE L'ASSOCIATION THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

2 juil 2025

SENSIBILITÉ:
Public

8. L'expression «1898 Society» peut être utilisée comme désignation historique de l'institution de frontière organisée depuis 1898 autour de formes d'activité licites successives. Les archives reçues documentent une continuité fiscale et une activité effective maintenues d'une année à l'autre selon le droit et les usages applicables, sans que cela implique la continuité d'existence ou de personnalité juridique d'une même personne morale ni l'existence de l'association suisse avant 2024. La Société a reçu le mandat de garde, de documentation et de représentation internationale de cette institution, sans créer une personne morale distincte.
9. Les Cercles additionnels ne possèdent pas de personnalité juridique propre.
10. L'architecture fédérée distribue les responsabilités et permet des identités publiques distinctes, sans diviser la personnalité juridique, le patrimoine ni la responsabilité ultime de la Société.

Article 9 — Terminologie institutionnelle, vocabulaire normatif et langues

1. La Société adopte en français un vocabulaire institutionnel et normatif commun destiné à être compris et utilisé dans toutes les langues de travail. Les équivalents latins indiqués entre parenthèses servent de repères stables dans le temps long; ils demeurent entièrement soumis au droit suisse en vigueur.
2. Dans les présents statuts et dans les textes qui les appliquent:
 - a. Cercle (Circulus) désigne un cercle reconnu de la Société et Cercles (Circuli) son pluriel;
 - b. Membre civique (Civis) désigne une personne investie d'une qualité civique formelle au niveau concerné et membres civiques (Cives) son pluriel;
 - c. Sociétaire désigne, au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, le membre civique de la Société (Civis Societatis), qui participe à l'Assemblée générale conformément aux articles 38 et 41;
 - d. Conseil (Consilium) désigne un organe exécutif, délibératif ou de coordination;
 - e. Membre du Conseil (Consiliarius ou Consiliaria) désigne un membre d'un Conseil et Membres du Conseil (Consilarii) son pluriel;
 - f. Ensemble normatif (Corpus Normarum) désigne un ensemble identifiable et organisé en versions (Editiones), conçu pour fonctionner de manière cohérente et susceptible d'être rendu applicable en totalité ou en partie;
 - g. Mise en application (Receptio) désigne l'acte par lequel un Ensemble normatif, ou une partie identifiée de celui-ci, devient applicable dans un champ déterminé;

STATUTS DE L'ASSOCIATION
THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

2 juil 2025

SENSIBILITÉ:
Public

- h. Responsable de maintenance (Curator) désigne la personne, le Cercle, l'organe ou la fonction responsable de la préparation, de la conservation, du suivi et de la correction d'un Ensemble normatif;
- i. Version (Editio) désigne une édition identifiée d'un document ou Ensemble normatif;
- j. Exemplaire faisant autorité (Exemplar Authenticum) désigne la source faisant autorité pour un document, un registre ou une version;
- k. Dépendance (Nexus) désigne la relation par laquelle un document ou Ensemble normatif appelle, incorpore, suppose ou nécessite un autre document ou Ensemble normatif;
 - 1. Registre des mises en application (Registrum Receptionum) désigne le registre permettant d'identifier les mises en application (Receptiones), leurs versions (Editiones), leur champ, leurs responsables et leurs dépendances (Nexus).
- 3. Les termes français définis au présent article constituent le vocabulaire normatif commun. Leurs équivalents latins, indiqués entre parenthèses, servent de gloses stables et non de versions normatives distinctes.
- 4. Un équivalent anglais peut être ajouté entre parenthèses à un terme étranger peu connu lorsqu'il facilite la compréhension. Le nom propre The Integral Management Society demeure inchangé.
- 5. Dans les relations avec les autorités et les tiers, la qualification juridique exacte et les termes requis par le droit applicable prévalent. Les équivalents latins n'ont pas pour effet de créer une catégorie juridique étrangère au droit applicable.
- 6. Les langues institutionnelles officielles de la Société sont:
 - a. le français;
 - b. l'anglais;
 - c. l'espagnol.

Chacune de ces langues peut être utilisée pour les délibérations, décisions, actes, adhésions, documents et communications de la Société, sous réserve des exigences de forme, de traduction ou de langue imposées par le droit applicable.

- 6. Le français est la langue préférée de rédaction juridique et institutionnelle de la Société en raison de son siège suisse à Genève. En cas de divergence non résolue entre les versions officielles des présents statuts, d'une Charte constitutive ou d'un autre texte institutionnel multilingue, la version française prévaut, sauf lorsqu'un instrument spécifique désigne valablement une autre version prépondérante pour son propre champ.

STATUTS DE L'ASSOCIATION
THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

2 juil 2025

SENSIBILITÉ:
Public

7. L'anglais possède un statut officiel en raison de l'origine historique du nom **The Integral Management Society**, formulé dans le cadre du bureau de New York en 2014, ainsi que des racines anglophones du cadre **Perspective Beyond**.
8. L'espagnol possède un statut officiel en raison de ses racines historiques et de son rôle de lien avec les communautés de pratique de frontière de Totonacapan et du Maestrazgo.
9. Les présents statuts, leurs modifications substantielles et la Charte constitutive de chaque Cercle doivent être disponibles au moins en français, en anglais et en espagnol. Les trois textes doivent identifier la même version et être reliés au même Exemplaire faisant autorité ou à des Exemplaires faisant autorité équivalents et contrôlés.
10. Les autres documents, décisions, ensembles normatifs, registres et communications peuvent être rédigés dans une ou plusieurs langues officielles selon leur objet, leurs destinataires, leur risque et leurs obligations externes. La traduction dans les trois langues officielles n'est pas exigée pour chaque document.
11. La Société reconnaît et promeut également:
 - a. le catalan, en raison de son lien avec la communauté de pratique du Maestrazgo;
 - b. le totonaque, en raison de son lien avec la communauté de pratique de Totonacapan;
 - c. l'espéranto, comme langue internationale de liaison, d'échange et de coopération.
12. Le catalan, le totonaque et l'espéranto sont des langues de patrimoine, de pratique et de liaison de l'écosystème. Leur usage, leur enseignement, leur traduction et leur présence institutionnelle sont encouragés, sans obligation générale de traduire chaque document ou ensemble normatif dans ces langues.
13. La Procédure de contrôle des documents et registres règle l'identification des langues, la correspondance entre versions, le statut des traductions, la version prépondérante, les glossaires et la conservation des textes multilingues.

Foundation Act notarial record and Hague Apostille

The following pages reproduce the notarial record of the Society's Foundation Act and the related Hague Apostille. The certification images are presented intact and without cropping. Personal identification pages are excluded from this public copy.

CERTIFICATION REFERENCES

Foundation Act notarial record Me Pierre-Philippe Rigaud · Geneva · 22 November 2024

Hague Apostille No. 019239 · Republic and Canton of Geneva · 2 December 2024

DOCUMENT SEQUENCE

- 01 Statuts de l'association**
Public mission copy
- 02 Notarial record of the Foundation Act**
Signature and seal evidence
- 03 Hague Apostille**
Convention of 5 October 1961



ACTE DE NOMINATION DE LA DIRECTION
THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY

DÉPARTEMENT:
Conseil
d'Administration

VERSION:
20 novembre 2024

SENSIBILITÉ:
Confidentielle

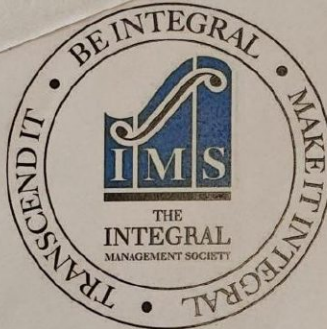
Signatures:

NOM	RÔLE	SIGNATURE
IVAN ABRIL PALMA	ASSOCIÉ FONDATEUR, ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER	
MARIA DEL CARMEN VARGAS CARRERA	ASSOCIÉE FONDATRICE, DIRECTRICE DE COMMUNICATION ET SECRÉTAIRE	

Vu exclusivement pour la légalisation des
signatures, apposées ci-dessus, de Monsieur Ivan
ABRIL PALMA et Madame Maria del Carmen
VARGAS CARRERA.

Genève, le 22 novembre 2024.

**DUCRET
& VOUSSET
RIGAUD**
NOTAIRES
Pierre-Philippe Rigaud
Boulevard Helvétique 26
CH-1207 Genève
T +41 (0)22 591 03 03



NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ
EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS
L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.

DEPARTMENT:
BOAT DIRECTC

FOUNDATION ACT
L MANAGEMENT SOCIETY

VERSION:
20 November 202

SENSIBILITY:
Public



N° 019239



APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Pays : Suisse

LE PRÉSENT ACTE PUBLIC

2. a été signé par : Me Pierre-Philippe RIGAUD
3. agissant en qualité de : notaire ,--
4. est revêtu du sceau/timbre de : notaire ,--

ATTESTÉ

5. à Genève
6. Le : 02.12.2024
7. République et Canton de Genève
8. sous N° : indiqué en haut

9. Sceau/timbre
10. Signature :

P. CARDOSO

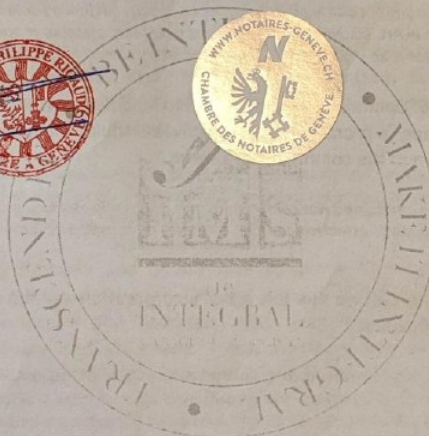
SIGNATURE

HEREBY
UE COPY
OCUMENT

29 NOV 2024



DUCRET
YOUSSEF
& YOUSSEF
RIGAUD
NOTAIRES
T 441



NOTIFICATION DE PROPRIÉTÉ: LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT SONT LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DE THE INTEGRAL MANAGEMENT SOCIETY. CE DOCUMENT A ÉTÉ DÉVELOPPÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION. IL NE DOIT PAS ÊTRE MONTRÉ, REPRODUIT OU PUBLIÉ À L'EXTÉRIEUR SANS L'AUTORISATION PRÉALABLE D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE LA DIRECTION.